

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE541

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 14

A la première phrase de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« mentionnées à l'article 1^{er} de la présente loi, dont les personnes »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision